

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DCPA 17 Extension groupe scolaire Ivry – Levassor : Convention de mécénat avec ARTERIA.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe les modalités de la convention de mécénat avec ARTERIA pour la connectivité LORAWAN et les prestations associées dans le cadre du projet de démonstrateur d'écoconception d'extension du groupe scolaire Ivry – Levassor à Paris 13ème, jointe en annexe ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en sa séance du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de mécénat avec ARTERIA pour la connectivité LORAWAN et les prestations associées dans le cadre du projet de démonstrateur d'écoconception d'extension du groupe scolaire Ivry – Levassor à Paris 13ème ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de ladite convention dont le texte est joint au présent projet de délibération ;

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO